

- 01-** La formation des agent·es est un des piliers d'une administration efficace et réactive. De cette formation dépend la qualité du service public. Elle ne doit donc pas pâtir du manque de moyens ou d'un problème de fonctionnement des structures. Elle doit passer par une école nationale, lieu d'apprentissage des missions de la DGCCRF et du SCL.
- 02-** La formation est un droit essentiel pour chaque agent·e de la DGCCRF et du SCL. Ils et Elles doivent pouvoir bénéficier d'une formation de haut niveau, et ce tout au long de sa carrière.
- 03-** La formation doit permettre le développement tant professionnel que personnel de l'agent·e, et ne doit pas être dévoyée pour devenir un outil de l'adaptation contrainte aux multiples réformes du service public. Elle doit aussi permettre d'accompagner les agent.es dans leurs éventuels projets de reconversion.
- 04-** L'accès à la formation ne doit pas être freiné par des questions financières. Une avance systématique sur simple demande doit être de mise et les délais de remboursement les plus courts possibles. Personne ne devrait être de sa poche pour accéder à un stage.
- 05-** Une véritable politique pour le droit à la formation doit aussi tenir compte des frais de logement, transport et repas ce qui conduit notamment à la revalorisation de l'indemnité pour les stagiaires en formation initiale.

Formation initiale

- 06-** La formation initiale doit être un préalable à toute affectation après recrutement. La durée de formation doit être adaptée et couvrir l'ensemble des secteurs d'activité sur lesquels les agent·es sont susceptibles d'être affecté·es. Des collègues ne sauraient être envoyé·es dans les services sans passer par cette étape.
- 07-** **Solidaires CCRF & SCL** demande que le contenu de la formation initiale et les notes concernant son organisation soit régulièrement mis à l'ordre du jour du Comité Technique de la DGCCRF ou du SCL et que cette instance soit amenée à voter sur ces sujets.
- 08-** **Solidaires CCRF & SCL** est attaché à une formation initiale basée sur le principe de l'alternance entre stages théoriques à l'École Nationale et stages pratiques avec tuteur·trice permettant d'appréhender au mieux les missions.
- 09-** La DGCCRF et ses services déconcentrés tout comme le SCL doivent tout mettre en œuvre pour faciliter l'organisation de ces stages pratiques. Pour ce faire il est indispensable que ce temps d'accompagnement consacré par les tuteurs·trices soient pris en compte dans la fiche de poste et pour leur charge de travail.
- 10-** La formation initiale doit être un véritable moment d'apprentissage préparant à l'exercice des missions. L'issue de la formation initiale ne doit pas être un deuxième concours. Il paraît également fondamental de ne pas faire des écoles un champ de bataille : tous les profils y ont leur place, et les stagiaires doivent être encouragés à partager leurs expériences antérieures (universitaires, professionnelles,...) afin de contribuer à la création d'un collectif de travail.
- 11-** **Solidaires CCRF & SCL** demande qu'une réflexion de fond soit engagée entre l'administration, l'équipe pédagogique et les organisations syndicales sur le suivi des stagiaires pendant leur scolarité. L'accompagnement mis en place par l'ENCCRF doit être approfondi.

12- Solidaires CCRF & SCL demande que la formation initiale se déroule dans un climat serein propice aux apprentissages et non dans une ambiance anxiogène empruntée aux méthodes et pratiques de management issues du privé. Cela passe également par une communication de l'ENCCRF des emplois du temps aux stagiaires bien en amont.

13- Solidaires CCRF & SCL propose que la partie formation du compte-rendu du conseil d'établissement de la CCRF soit intégrée au bilan national sur la formation et que les stagiaires y soient plus largement associés. Pour le SCL ce bilan du retour d'évaluation doit trouver sa place dans le bilan formation.

14- Solidaires CCRF & SCL exige que les Contrôleur-euses fassent un stage de 2 semaines en DIRECCTE comme leurs collègues de catégorie A afin de leur permettre d'appréhender toutes les missions exercées dans ces structures. Les affectations / mutations en DIRECCTE de Contrôleur-euses et nos collègues B qui remplissent les mêmes missions que les A ne doivent pas être déconsidéré-es.

15- Les acteurs et actrices de la formation doivent pouvoir bénéficier eux-mêmes de formation afin de leur permettre d'exercer au mieux leurs fonctions. La formation initiale doit s'appuyer sur des binômes formateur-trice permanent-e / formateur-trice occasionnel-le. Pour ce faire, l'administration doit faciliter la formation de formateur-trice occasionnel-le, intégrer pleinement cette mission et dégager du temps agent-e en conséquence.

16- Solidaires CCRF & SCL dénonce la communication de « fiches de poste » pour les affectations proposées aux stagiaires CCRF en fin de formation initiale, celles-ci étant bien souvent caduques au moment de l'arrivée des stagiaires dans leurs structures suite aux mouvements internes.

17- Au demeurant, les affectations CCRF n'ont pas lieu sur des postes prédéterminés, laissés vacants en attendant qu'un-e agent-e les occupe. Les missions confiées aux agent-es résultent de la répartition dynamique d'un portefeuille global. Elaborer 6 mois à l'avance des fiches de poste relève de la divination, voire de la supercherie. Dans ces conditions, quand bien même les stagiaires choisiraient leur poste au regard des missions promises, encore faudrait-il que celles-ci correspondent à la réalité lors de leur affectation.

18- Solidaires CCRF & SCL revendique pour les agent-es CCRF une affectation déconnectée de la notation, et basée sur des règles de priorités calquées sur celles utilisées pour les mutations.

Appartenir au Ministère de l'Economie

19- Solidaires CCRF & SCL souhaite que tou-tes les stagiaires des ministères économiques et financiers, quel que soit leur grade, puissent se rencontrer à Bercy lors d'une ou de deux journées permettant de marquer l'appartenance au Ministère. Ces rencontres devraient s'accompagner d'une présence des fédérations syndicales et des associations.

Formation continue

20- La formation est un droit, voire une obligation réglementaire dans certains cas. Les agent-es doivent pouvoir en bénéficier sans barrière pour leurs besoins professionnels immédiats, pour l'accès aux catégories supérieures, mais aussi dans le cadre de la promotion sociale et professionnelle.

21- Chacun-e doit pouvoir continuer tout au long de sa carrière de se former tant dans le cadre de l'adaptation à l'emploi que dans le cadre d'un projet personnel à long terme. Les agent-es doivent être informé-es des textes relatifs aux droits à la formation.

22- Les agent-es ne doivent pas être empêché-es de bénéficier d'actions de formation continue, notamment faute de places suffisantes. Les freins ne doivent pas venir d'avis défavorables de la hiérarchie ou au prétexte de l'absence de lien direct avec l'activité professionnelle exercée.

23- Les formations ne doivent pas non plus être limitées pour des raisons budgétaires, en particulier, pour la formation des personnels de laboratoires ou de celles et ceux affecté-es dans les DOM au prétexte de coûts élevés du fait de la technicité des formations ou de l'éloignement. Une réponse adaptée doit être proposée afin d'assurer notamment la continuité territoriale. **Solidaires CCRF & SCL** revendique que se développent les stages déconcentrés de formation afin de limiter les contraintes notamment celles liées aux déplacements.

24- Pour la DGCCRF et le SCL le catalogue de formation continue doit être étoffé et couvrir l'intégralité des missions et ne doit pas être un palliatif à la disparition des réseaux. Il ne doit pas être appauvri en raison de problèmes logistiques liés à des promotions de stagiaires conséquentes : disponibilité de salles, d'enseignant-es, coûts,...

25- Les évolutions réglementaires dans de nombreux domaines, les mutations économiques, les évolutions des appareils ou des méthodes d'analyse nécessitent que les agent-es puissent être formé-es constamment. Des places et / ou des sessions, en nombre suffisant doivent être offertes pour répondre à l'ensemble des cas de figure : mutation, promotion, changement de secteur d'activité, de domaine,...

26- L'investissement des agent-es dans la formation continue doit-être prise en compte par les hiérarchies locales afin qu'ils-elles puissent y consacrer le temps nécessaire.

27- A la CCRF, un allongement du calendrier appel à candidatures, inscription et communication de la sélection permettrait aux collègues de disposer d'un temps allongé pour s'organiser (réservation logement / organisation personnelle).

28- La baisse de la participation des agent-es aux sessions de formation continue ne saurait être masquée ou contournée par la mise en place de didacticiels métiers.

29- L'ensemble des agent-es CCRF et SCL doit pouvoir être informé et accéder de façon égale au catalogue de formation mis en place par l'Institut de Gestion Publique et du Développement Economique (IGPDE).

30- Pour les promotions par une liste d'aptitude ou par un concours interne spécial, **Solidaires CCRF & SCL** demande à ce que la formation soit adaptée au parcours professionnel des promu-es.

Compte Personnel de Formation (CPF)

31- **Solidaires CCRF & SCL** condamne tout détournement de l'objectif du Compte Personnel de Formation (CPF – ex DIF) ainsi que toute utilisation pour des formations d'adaptation à l'emploi comme son usage hors du temps travail.

32- Le CPF doit permettre d'acquérir des connaissances et compétences aussi bien professionnelles que personnelles. Ce dispositif se doit d'être appliqué pleinement par l'administration, et ne pas être dévoyé, notamment en décomptant des heures de CPF pour des stages suivis dans le cadre de la formation continue.

33- Il pourrait être envisagé un programme ambitieux de formation aux langues, afin que les agent-es puissent faire un usage optimisé du CPF.

Taux d'accès aux formations

34- Les agent.es de catégorie C accèdent moins aux formations. Cette situation n'est toujours pas acceptable, car récurrente. La problématique d'accès à la formation concerne plus particulièrement les femmes et ce quelle que soit leur catégorie. Une réflexion doit être engagée pour favoriser leur participation, souvent entravée par des difficultés liées au temps partiel et à des contraintes familiales encore trop peu partagées et à des problématiques organisationnelles en DDI ou en DIRECCTE - DIECCTE ainsi qu'à des difficultés parfois financières.

35- Solidaires CCRF & SCL exige de développer des formations à destination des agent.es de catégorie C correspondant aux différentes situations de recrutements, de mise à disposition ou de remplacement rencontrées dans les services.

36- Compte tenu de la technicité et de la très grande diversité des missions CCRF et SCL, exigeant un savoir-faire de haut niveau qui ne peut être transmis par les formations classiques au niveau national ou régional, il apparaît important de pouvoir développer un tutorat en formation continue.

37- Cette action passe par la mise en place de réseaux de tuteurs-trices dans les domaines à définir [agent.es spécialisé.es, reconnu.es pour leurs compétences et possédant les capacités pédagogiques requises] ainsi qu'une organisation adéquate permettant à celles et ceux souhaitant acquérir ces compétences techniques, d'y accéder facilement.

Relations entre la DGCCRF et le SCL

38- La DGCCRF et le SCL doivent encourager les échanges entre agent.es des deux structures tout au long de la carrière y compris au moment de la formation initiale.

JTR et Réseaux

39- Les Journées Techniques Régionales, dont le retour est positif tant de la part des personnels que pour l'administration, doivent être maintenues et systématisées dans toutes les missions dévolues à la DGCCRF. Les agent.es ne doivent pas être empêché.es d'y participer faute d'accord de leur hiérarchie ou de « nécessité de service ». Le temps nécessaire à la JTR ainsi qu'au délai de route doit être dégagé.

40- Elles ne doivent pas être transformées en formations déguisées, conséquences du manque dans le catalogue de formation continue, d'utilisation dévoyée des budgets et / ou de restrictions budgétaires.

41- Les réunions des réseaux nationaux doivent être accessibles aux agents des DOM sans être considérées comme une formation ni impacter le quota des déplacements.

42- En tant que nécessaire la participation des collègues issus du SCL doivent être associés au JTR tant pour leur apport technique et scientifique que dans le cadre de leur formation aux réglementations.

43- Les collègues du SCL doivent pouvoir participer aux JTR et aux réunions des réseaux tant pour leur apport technique et scientifique que pour l'actualisation de leur connaissance des réglementations et autres textes administratifs.

Préparations aux concours et examens

44- **Solidaires CCRF & SCL** revendique :

44A- • La gratuité totale d'accès à toutes les préparations (prise en charge par la DGCCRF si organisé par l'IGPDE).

44B- • Une levée des limitations (multi-préparations).

44C- • Plus de souplesse et de temps pour les inscriptions aux concours et aux préparations (c'est encore trop soumis au bon vouloir des chef-fes de service locaux)

44D- • Des centres d'examens répartis sur l'ensemble du territoire,

44E- • La mise en ligne ouverte, sans code d'accès ou inscription préalable à une préparation, de la documentation à jour pour préparer les concours.

Jours de préparation aux concours

45- Afin que chacun-e puisse tenter d'accéder au grade supérieur ou à la catégorie et donc que la Fonction Publique continue de jouer son rôle d'ascenseur social, le nombre de jours de préparation aux concours et aux examens professionnels sur l'ensemble de la carrière ne doit pas être contingenté. Ces autorisations d'absence ne doivent pas être limitées uniquement au suivi de formations en présentiel. De même, il ne doit pas être différencié en fonction du niveau du concours passé.

46- Toutes et tous doivent pouvoir s'inscrire aux sessions de préparation aux concours et bénéficier des cours et corrigés complets. Ces sessions doivent amener la même aide à toutes et tous. Les formations, dans ce cadre, ne doivent pas être abandonnées mais au contraire développées.